

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du 18 septembre 2017 à 19h00

Etaient présents les 9 membres suivants :

Mesdames : Monique FAURE, Samia MOUHOUBI-REY, Anne-Marie CHARLES

Messieurs : Didier CHENEAU, Pierre MORAND, Marc GIRAUD, Olivier LE BRIZ, Philippe RODRIGUEZ, Claude WIART.

Excusés : Audrey ABDELAOUI, Nicolas BARBE, Régis BIRON

Absents : Cécile JANNON, Caroline JULLIEN, Claire MOURABY.

1/ Délibération pour attribution des 12 lots – choix des entreprises concernant le marché de travaux « Réhabilitation d’un bâtiment communal en gîte de groupe »

Et Montants des lots

Rappel des faits concernant cette opération :

Le deuxième appel d’offre a eu lieu le 07/07/2017 afin de relancer les lots 1 à 7 classés infructueux ou sans suite. Suite à l’ouverture des plis et à la phase de négociation, un rapport d’analyse des offres a été dressé par l’économiste puis étudié lors de la dernière CAO du 12/09/2017. (Il est rappelé que les lots 8 à 12 ont été attribués lors du premier Appel d’offre du 05/05/2017)

Comme suite aux réunions de la commission d’appel d’offre, le choix des entreprises par lot est repris dans le tableau ci-dessous :

	LOTS	ENTREPRISES RETENUES	ADRESSE	MONTANT DU MARCHÉ GLOBAL HT	TTC
	<i>Attribution par le 2ème Appel d'offre du 07/07/2017- lots 1 à 7 :</i>				
1	Désamiantage	AMILESS	74 ROUTE DE FERROSSIERE 38110 ST DIDIER DE LA TOUR	11 278.00 €	13 533.60 €
2	Démolition-terrassement-gros œuvre	DHERBEY COUX	350 CHEMIN DE VARACIEUX 38470 VINAY	101 165.84 €	121 399.01 €
3	Etanchéité	ALTO	4 ALLEE DES SAULES 38210 ST EGREVE	19 000.00 €	22 800.00 €
4	Charpente bois-ob-bardage-couverture-zinguerie	STRUCTURE BOIS	61 AVENUE DE VALENCE 38360 SASSENAGE	93 103.56 €	111 724.27 €
5	Menuiserie alu-serrurerie	SERRURERIE DES BUCLOS	25 CHEMIN CHAUMETIERE 38240 MEYLAN	25 438.53 €	30 526.24 €
6	Cloisons-doublages-faux plafond-isolation	KOLERSKI	55 ROUTE DE BIEVRES 38210 RIVES	40 966.83 €	49 160.20 €
7	Menuiserie bois-fermetures-sols souples	PARET	343 RUE ALPHONE GOURJU 38140 APPRIEU	49 484.18 €	59 381.02 €
	<i>Attribution par le 1er Appel d'offre du 05/05/2017- lots 8 à 12 :</i>				

8	Carrelage-faïences	ALL FLOR	13 BIS RUE DE ST GERVAIS 69008 LYON	15 800.00 €	18 960.00 €
9	Peinture	GAY MERY	70 CHEMIN DES GAMEUX 38160 CHATTE	14 632.30 €	17 558.76 €
10	Chauffage-ventilation-sanitaires	TODESCHINI	50 RUE JEAN MOULIN 38140 RENAGE	74 947.00 €	89 936.40 €
11	Electricité	GENIN FRERES	15 RUE PAUL GUERRY 38470 VINAY	44 815.20 €	53 778.24 €
12	VRD	MANDIER	ZA LES CITES 38470 VINAY	35 801.00 €	42 961.20 €
TOTAL :				526 432.44€	631 718.93€

Il est précisé que le montant du lot « étanchéité » doit être confirmé par l'architecte.

2/ Délibération pour modification du BP 2017 : DM n°1

Suite au courrier de la préfecture / service budgétaire :

Elle nous signale que l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 vers l'investissement au BP 2017 (article 1068) doit couvrir le résultat de clôture (déficit de 58 041.49€) augmenté des restes à réaliser en dépense d'investissement (16 681.08€) soit un montant de 74 722.

Il faut donc augmenter l'article 1068 (Recette d'Investissement) de 14 722.57, de ce fait, il faudra rectifier l'article 002 en Recette de fonctionnement comme suit : $110\,374.05 - 14\,722.57 = 95\,651.48$
Pour respecter l'équilibre budgétaire, des réajustements nécessaires sont fait sur les comptes 023 et 021.

Article	Voté BP 2017	Réajusté par DM	Total rectifié après DM
INVESTISSEMENT			
Recette : 1068 Affectation du résultat de fonct vers l'inv	60 000	+ 14 722.57	74 722.57
Recette : 021 Virement de la section de fonct vers l'inv	60 000	-14 722 .57	45 277.43
FONCTIONNEMENT			
Dépense : 023 Virement à la section d'inv	60 000	-14722.43	45 277.43
Recette : 002 Excédent de fonct reporté	110 374.05	-14722.43	95 651.48

Le BP est équilibré en dépenses/recettes :

Section d'investissement : 1 016 426.00 € (inchangé)

Section fonctionnement : 541 960.48 € (556 683.05 avant)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Valide ces modifications budgétaires telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

-Valide l'affectation au compte 1068 à 74 722.57€ et le Report à l'article 002 à 95 651.48€

3/ Délibération pour création des poste au grade d'adjoint technique

Contexte :

M. CARVHALO a été recruté au service technique le 30/01/2017 pour 8 mois en CDD temps complet « accroissement d'activité », afin de faire face au départ et mutation d'agents techniques.

Il a rejoint M. ARGOUUD qui lui est embauché à temps complet en contrat aidé du 08/06/2016 jusqu'au 07/06/2018. Le contrat de M. CARVALHO prend fin le 29/09/2017, il est proposé une titularisation de l'agent. Pour cela il faut créer le poste d'adjoint technique à temps complet (35h hebdo) à compter du 01/12/2017. Il y a obligation légale de publicité de création de poste sur le site emploi territorial pendant 2 mois. Il est précisé qu'il s'agit d'une publicité restreinte sans offre d'emploi. Dans un premier temps le CDD sera prolongé jusqu'au 30/11/2017.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

-Approuve la création d'un poste au grade d'adjoint technique à temps complet (35 heures hebdomadaire) à compter du 01/12/2017

-Charge le Maire d'effectuer les démarches légales de publicité

-Autorise le Maire à signer l'arrêté de nomination et tous documents concernant ce dossier.

4/ Délibération – Participation financière des communes extérieures au frais de fonctionnement du centre médico scolaire de Saint-Marcellin

Mme le Maire présente la convention du 24/07/2017 reçue en Mairie

La Commune de Saint-Marcellin est autorisée à solliciter une participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire auprès des communes dont sont originaires les enfants scolarisés et qui y sont inscrits.

Pour Saint-Gervais la participation pour l'année scolaire 2016/2017 correspond à :

66 élèves x 0.54€ soit 35.64€

Après délibération, le conseil municipal :

Accepte cette participation

Autorise Mme le Maire à signer cette convention

5/ Signature d'un mandat de gérance agence Taulier (Délibération)

Madame le Maire rappelle que le bâtiment ex-gendarmerie est destiné à la location d'appartement à des particuliers depuis la fin du bail de la gendarmerie nationale au 31/12/2016.

Après conseil pris à la préfecture, le bâtiment a été déclassé du domaine public vers le privé par délibération du 06/04/2017.

Il a été discuté au sein du conseil le souhait de remettre en location les 6 appartements et pour cela faire gérer ces locations par une agence immobilière. 2 Agences ont été consultées et présentées lors de la séance du 13/12/2016 (Taulier et Citya), l'agence Taulier a été retenue

Un mandat de gérance a été signé le 15/01/2017 avec l'agence Taulier (recherche de candidats, état des lieux entrée/sortie, contrat de locations, encaissement des loyers et caution, première relance des impayés ...)

Le Percepteur de Vinay vient de donner son aval pour faire gérer les locations et les chèques par l'agence Taulier.

Le conseil valide ce mandat de gérance signé avec l'agence Taulier au 15/01/2017 et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

6/ Travaux d'urgence sur la Cure - Délibération

Dossier de subvention déposé au Département le 26/08/2016 pour 39 982€, pour ce dossier le Conseil Départemental demande un dossier plus affiné (rapport d'architecte en patrimoine ancien, devenir du bâtiment ...)

Le Conseil autorise Mme le Maire à consulter un architecte du patrimoine pour mission de maîtrise d'oeuvre, à signer le futur devis pour l'étude et tous documents utiles à ce dossier de travaux.

Il est demandé qu'une réunion de travail ait lieu afin de définir l'utilisation future du bâtiment.

7/ Location de la Maison de la Drevenne - Délibération

Madame le Maire fait part des problèmes de bruit de voisinage rencontrés lors des locations en soirée de la Maison de la Drevenne. Il est proposé à l'assemblée de redéfinir les conditions de location de cette salle ainsi que son classement.

Il est rappelé qu'actuellement la Maison de la Drevenne à une destination semblable à la salle des fêtes, c'est-à-dire « équipement d'intérêt collectif et services publics ». A ce titre la maison de la Drevenne dispose du même usage que la salle des fêtes.

Après délibération, le conseil municipal, décide :

- La location pour « soirée de festivité » est autorisée pour 1 soirée par week-end, 2 soirées de festivité à la suite ne sont pas autorisées. (soit le vendredi soir / soit le samedi soir)
- Une location pour « soirée de festivité » n'est pas autorisée en semaine, ni le Dimanche.
- Décide de classer la salle en catégorie 4 (actuellement classée en 5)
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses :

- Rdv avec MME AUSSENAC du SEDI concernant le dossier Conseil en Energie Partagé. Les frais de chauffage concernant le bâtiment école sont gérés par le SSI, de ce fait l'étude ne pourra se faire sur l'école. La mission CEP suit son cours pour les autres bâtiments communaux.
- Rappel : Les travaux de toiture de la Chapelle d'Armieu ont été confiés à l'entreprise Jannon. Ils devront être réalisés et facturés avant fin novembre. Le département demande une facture acquittée avant fin novembre pour verser la subvention qui a pour délai fin 2017.